



Quel statut choisir pour deux associés

Par **Naxis**, le **21/06/2013** à **13:23**

Bonjour,

Tout d'abord je suis nouveau sur le forum et dans le monde juridique.

Etudiants en première année de DCG, un ami et moi même avons eu pour idée de nous lancer dans le commerce de produits finis (vêtements, produits high-tech) par le biais d'un site internet (environ 80% des ventes seront réalisé par ce canal de distribution) en parallèle de nos études. Ca serai un enrichissement personnel colossal pour compléter nos études.

Néanmoins, nous ne savons pour quelle société opter, nous hésitons entre une SARL et une SAS ; peut-être même que nous nous leurons c'est la raison pour laquelle je vous écris.

Ce que nous souhaitons est simple, une stricte égalité sur les parts 50/50, néanmoins les apports de chacuns sont différents :

- Mon ami souhaite faire un apport en numéraire de 2500€
- Je souhaiterai déposer 1500€ et faire un apport en nature d'un site internet que j'aurai créé au préalable (d'une valeur marchande comprise en 1500-2000€); est-ce possible ?

Par ailleurs, est il possible d'incorporer le site internet (immo incorporelle) au capital social de l'entreprise pour obtenir une certaine prestance vis à vis des tiers ?

Est-il possible d'utiliser nos apports pour financer l'achat de marchandises ou faut-il dissocier capital social, des comptes financiers ?

Ce sont des questions surement enfantines mais je préfère avoir confirmation.

Merci d'avoir prit la peine de lire ce sujet, dans l'attente de réponses et éclaircissements pour

achever ce projet qui nous tiens à coeur.

Bien à vous,
Arthur